



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Date de la convocation :	29/11/2019
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	19H30
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Christian DOVA, Adjoint M Éric AUBERT M André BONNEFOY M Maurice FORNO Mme Claire MIRAS M Jean-Jacques TRAUTMANN
Absent(es) excusé(es) :	Mme Renée FAUQUE
Absent(es) :	Mme Isabelle BISSON
Pouvoir(s) :	Mme Renée FAUQUE à M Michel ARCHANGE
Secrétaire de Séance :	M Jean-Jacques TRAUTMANN
Conseillers en exercice :	09
Conseillers présents :	07
Conseillers votants :	08

Ordre du jour :

1	Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Décisions prises par le Maire entre le 29 octobre et le 10 décembre 2019 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° 25/2018 du 28 mai 2018
3	Décision Modificative n° 3 - Virements de Crédits - Couverture des atténuations de produits et travaux supplémentaires réhabilitation maison du village
4	Plan d'adressage communal - Plan de financement pour l'acquisition des plaques de noms de rues et de numéros de bâtiments - Demande de subvention dans le cadre du CDST 2017/2019
5	Motion de soutien à la population retraitée
6	Questions diverses

1 Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal du 31 octobre 2019, aucune remarque n'étant formulée.

2 Décisions prises par le Maire entre le 29 octobre et le 10 décembre 2019 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° 25/2018 du 28 mai 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 2018/25 en date du 28 mai 2018, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes :

.../...

- **Décision n° 15** du 02 décembre 2019 :
Acceptation du devis et signature de l'avenant n°3 au marché 2018MP01-02 (Réhabilitation d'une maison de village en deux logements locatifs sociaux, lot Menuiseries) pour la fourniture et la pose de Blocs bois pour volets pour un montant de 216,00 € TTC.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et en prend acte.

3 **Décision Modificative n° 3 - Virements de Crédits - Couverture des atténuations de produits et travaux supplémentaires réhabilitation maison du village**

Monsieur le Maire expose que :

- Suite à une erreur d'estimation du montant des atténuations de produits (dotation de solidarité communautaire et fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), il convient d'augmenter les crédits ouverts au compte 739211 pour un montant de 100,00 € et au compte 739223 pour un montant de 50,00 € ;
- Suite à l'acceptation, par décisions du Maire n° 14 et 15, du devis de Orange pour un montant de 194,65 € TTC et de l'avenant au marché public 2018MP01-02 avec l'entreprise ILLE pour un montant de 216,00 € TTC, il convient d'augmenter les crédits ouverts au compte 2313 opération 112 - Réhabilitation d'une maison de village en deux logements locatifs sociaux, pour un montant total de 410,65 € TTC ;

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°03 du budget 2019 qui s'articule ainsi :

IMPUTATION	OUVERTURE	REDUCTION
D F - 011 - 61521 - Entretien de terrain		150,00 €
D F - 014 - 739211 - Dotation de solidarité	100,00 €	
D F - 014 - 739223 - Fonds de péréquation	50,00 €	
Total D F	150,00 €	150,00 €

IMPUTATION	OUVERTURE	REDUCTION
D I - 020 - 020 - Dépenses imprévues		410,65 €
D I - 23 - 2313 - 112 - Réhabilitation maison village	410,65 €	
Total R I	410,65 e	

Equilibre	560,65 €	560,65 €
------------------	-----------------	-----------------

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la décision modificative n° 03 telle que détaillée plus haut,

AUTORISE les ouvertures, réductions ou virements de crédits correspondants.

4 **Plan d'adressage communal - Plan de financement pour l'acquisition des plaques de noms de rues et de numéros de bâtiments - Demande de subvention dans le cadre du CDST 2017/2019**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2019/24 du 02 juillet 2019, la commune a engagé un plan d'adressage afin d'identifier clairement les foyers et faciliter ainsi, à la fois l'intervention des services de secours mais également les livraisons en tous genres, en particulier pour le déploiement de la fibre optique sur la commune.

Le Conseil Municipal a adopté, par délibération n° 2019/34 du 29 octobre 2019, la dénomination des voies communales.

.../...

.../...

Parallèlement aux démarches administratives restant à réaliser dans le cadre de cette opération d'adressage, il appartient à la commune d'acquiescer les plaques des noms des voies et des numéros de bâtiments.

Vu le devis établi par l'entreprise vaclusienne Miditraçage sise 315 Chemin des Grandes Terres ZI Les Argiles à APT 84400, pour un montant de 11 386,08 € TTC ;

Considérant les modalités et la date de clôture du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017/2019 devant intervenir avant le 31 décembre 2019 ;

Considérant le solde, s'élevant à 25 993,84 €, de la dotation attribuée à la commune sur cette période ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-après et de solliciter une modification du CDST 2017/2019 auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de cette opération :

	DEPENSES	RECETTES
Acquisition des plaques et matériels de pose HT	9 488,40 €	
Subvention CDST 2017/2019 (80 % du HT)		7 590,72 €
Total HT	9 488,40 €	7 590,72 €
Autofinancement (hors TVA)	1 897,68 €	
Autofinancement TVA	1 897,68 €	
Total Autofinancement TTC	3 795,36 €	

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le plan de financement tel que mentionné dans la présente pour l'acquisition des plaques de noms de rues, des plaques de numéros de bâtiments et des matériels nécessaires à leur installation,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à signer tous documents et à solliciter le Conseil Départemental pour obtenir la subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017/2019,

PRECISE que les sommes seront inscrites au Budget.

5 Questions diverses

- 5.1 Travaux d'entretien des chemins communaux effectués en 2019 et travaux de réfection à prévoir en 2020.
- 5.2 Prévision d'élaguer le frêne menaçant situé près de l'église.
- 5.3 Présentation des vœux samedi 11 janvier 2020 à 17h00.
- 5.4 Portes de la salle communales à réparer.
- 5.5 bouclage du bulletin municipal 2019 pour édition avant Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques TRAUTMANN



Fait à Saint-Trinit,
Le 12/12/2019
Le Maire,
Michel ARCHANGE

